

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 70

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,  
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,  
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après le mot :

« capitale, »,

insérer les mots :

« cohérent avec les objectifs inscrits au schéma directeur de la région Ile-de-France, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le réseau de transport ne peut pas ne pas tenir compte des objectifs du SDRIF qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie et ont été approuvés par 6 conseils généraux sur 8 et par le conseil régional.